

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 665

Artikel: École vaudoise : pour décourager les fumistes
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013351>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POINT DE VUE

Mourir à Bellechasse

On sait la différence entre les «bons» et les «mauvais» objecteurs, entre les «religieux» et les «politiques», entre ceux qui seraient hantés par de graves conflits de conscience et ceux qui ne le seraient pas. Et l'on connaît la dérision des tribunaux militaires, habilités à les départager souverainement.

Mais les réfractaires sans étiquettes, ceux qui ne veulent tout simplement pas entendre parler du service militaire, les insoumis, qui les connaît, qui les soutient?

Il se pourrait que Richard Barillet, 28 ans, ait été l'un de ceux-là. Richard Barillet qui s'est

pendu lundi 13 décembre passé à Bellechasse, dans la cellule forte où on l'avait enfermé. Inconnu dans les milieux pacifistes, chez les objecteurs organisés, il n'entraîne peut-être pas dans les catégories reconnues. C'était peut-être seulement une mauvaise tête. Un type qui refusait l'armée. Qui refusait la prison. Qui refusait de céder. Et qu'on a voulu mater. Qu'on a fini par briser... Au nom de quoi?

Au nom de cet ordre qui me permet, à moi, de boire tranquillement mon café au lait, en lisant dans le journal du matin qu'un objecteur s'est suicidé à Bellechasse.

Cet ordre m'est précieux, c'est vrai. Mais cela signifie-t-il que ceux qui n'entrent pas dans le moule doivent être enfermés et réduits au désespoir? Est-ce vraiment là le prix de mon confort?

Alain Rossel

ÉCOLE VAUDOISE

Pour décourager les fumistes

Les numéros de prestidigitation du conseiller d'Etat vaudois Junod se suivent et finissent par se ressembler. Souvenez-vous de l'affaire des examens d'entrée au collège (barèmes discriminatoires pour les filles condamnés par le Tribunal fédéral), finalement couronnée par la mise en œuvre d'une régionalisation incohérente de ces épreuves (DP 626, 634 et 637). L'autre jour, le très radical chef du Département de l'Instruction publique a donc de nouveau plongé la main dans son chapeau... Et qu'en a-t-il sorti? On vous le donne en mille! Un nouvel article de règlement. A l'usage des gymnases, cette fois: «Les élèves qui, à la fin du premier semestre, n'obtiennent pas une moyenne de 5,5 ne peuvent poursuivre leurs études, sauf circonstances spéciales.»

Qu'espère-t-on en haut lieu de l'introduction d'une admission conditionnelle au gymnase? Le découra-

gement de quelques «fumistes», la stimulation des nouveaux gymnasiens. Cette innovation aurait eu, outre la bénédiction du Conseil d'Etat, l'approbation des directeurs des établissements concernés ainsi que celle du Centre de l'enseignement supérieur de l'Est vaudois.

Voici donc la mise en batterie d'une grosse artillerie réglementaire pour décourager quelques élèves coupables de «relâchement». Et tant pis si sont ainsi systématiquement désavantagés les jeunes gens et les jeunes filles qui ont besoin d'un temps d'adaptation à un autre cadre et à d'autres exigences scolaires. Et tant pis si ces recalés se trouvent en panne scolaire, la moitié d'une année, de janvier à l'été, en attendant de tenter à nouveau leur chance — candidats tout désignés pour les écoles privées, avec les frais que cela suppose pour les parents.

Au bilan du pour et du contre, les inconvénients d'une telle mesure passent de tellement loin ses «avantages» que ce serait faire injure aux fins stratégiques du DIP que de ne pas leur reconnaître, en

sus, leur petite idée derrière la tête. Constatons donc que, tout incongrue qu'elle soit, cette admission conditionnelle au gymnase colle bien à une volonté omni-présente de faire revenir l'école à des structures plus traditionnelles (opposition larvée à l'enseignement rénové du français: deuxième consultation parce que la première n'avait pas donné les résultats escomptés!), à des structures plus «sélectives», pour ne pas dire plus élitaires (surcharge des collégiens à travers la nouvelle grille horaire, manœuvres en cours contre l'initiative «Une meilleure école pour tous»).

Ce tour de passe-passe abusera-t-il l'opinion? Il ne passera pas, c'est déjà acquis, comme une lettre à la poste: les protestations se multiplient et les enseignants Vpod se sont lancés (la Société vaudoise des maîtres secondaires a déclaré forfait) dans une récolte de signatures à l'appui d'une requête demandant au Conseil d'Etat de faire machine arrière. En tout état de cause, maintien ou pas de la décision, M. Junod n'échappera pas à un choc en retour: nul doute que sa dernière trouvaille ne fortifie en effet le mouvement d'opposition au certificat d'études. Cet examen couronne en effet dans le canton de Vaud, seul parmi les cantons romands, la période de scolarité obligatoire; il ouvrait jusqu'ici sans restriction les portes du gymnase, mais le voici singulièrement dévalorisé... Allons donc, le feuilleton de l'école vaudoise n'en est pas encore à ses dernières convulsions.

COURRIER

Le forcing scolaire

Sous le titre «L'école et la vie», M. J. Cornuz a parlé, dans DP n° 664, de la durée de la scolarité conduisant au baccalauréat vaudois. Selon lui, ce titre serait obtenu à 18 ans ou à 19 ans, suivant que l'on choisit la «voie à deux ans» ou la «voie à trois ans».

C'est exact actuellement, mais ce sera bientôt faux si aucune réforme n'intervient. Avec le rajeunissement — déjà en cours — des volées, l'âge moyen